

Critérium postal Ecoles de tir

Pistolet, carabine & arbalète Field 10 mètres

Règlement général

Article I. Dispositions générales

- Le critérium est ouvert à tous les clubs affiliés à la Ligue de Normandie de tir.

Article II. Règlement

- Les matchs se dérouleront suivant les règlements de la F.F.Tir en vigueur.
- Le règlement pourra être revu, complété et amélioré, chaque saison.

Article III. Déroulement des compétitions

- 4 matchs se déroulant de la façon suivante

- 1) Afin de bien préparer les jeunes athlètes aux compétitions, 3 tours de critérium sont organisés dans 3 clubs différents et ce dans chaque département de la ligue.

-1^{er} tour sur la période Novembre- décembre
-2^{ème} tour Janvier- Février
-3^{ème} tour..... Mars -Avril

Les départements qui ne pourraient pas organiser le 3^{ème} tour auront la possibilité de prendre en remplacement le score réalisé lors d'une coupe départementale ou critérium départemental. Même dans ce cas, les palmarès devront être adressés au responsable du classement du critérium.

- 2) 4^{ème} match : prise en compte des scores réalisés lors des championnats départementaux.

- **Classements individuels :**

- Les points des deux meilleurs matchs des trois tours seront additionnés au championnat départemental pour le classement final.
- Les points seront comptés au 10^{ème} pour la carabine.

- **Classements équipes :**

- Carabine : 3 athlètes, dont 1 poussin, 1 benjamin, 1 minime.
- Pistolet : 3 athlètes, dont 1 poussin, 1 benjamin, 1 minime.
- Arbalète : 2 athlètes minimes.

- **Les récompenses :**
 - une médaille aux 3 premiers de chaque catégorie
 - Un trophée pour chacune des équipes, qu'il faudra remporter trois années de suite pour l'acquisition définitive.

Les récompenses seront remises le samedi lors des championnats régionaux école de tir.

Article IV. Acheminement des résultats.

- Les résultats devront parvenir au responsable de l'organisation au plus tard le 8 du mois suivant chaque tour (les résultats parvenus après cette date ne seront plus pris en compte)
Joël CANU, 44 rue du jardin, 50000 Saint-Georges Montcocq.
Mail : tir.laconcorde@orange.fr
Tél : 06.82.37.30.51

Article V. Authenticité des résultats.

- En cas de litige la commission des écoles de tir sera seule juge.